

S'il arrive un accident à mon petit-fils, ma responsabilité peut-elle être engagée par ses parents pour défaut de surveillance ?

Tout à fait. il faut que l'imprudence ou le défaut de surveillance des grands-parents soit bien établi.

Vous devez surveiller les enfants qui vous sont confiés, en prendre soins et veiller à leur sécurité

Vous avez l'obligation légale de surveiller vos petits enfants qui vous sont confiés et d'en prendre soin. Vous devez vous assurer qu'ils ne sont exposés à aucun danger.

Info légale.